

l'essor de Versailles

7€

N°19 Avril 2017

PRÉCARITÉ ACCUEILIR, LOGER, INSÉRER



DOSSIER PRÉCARITÉ

La pauvreté et la précarité à Versailles	2-5
Loger et accompagner : 3 associations contre la précarité	5
La lente progression du logement social à Versailles	6
L'insertion par l'activité économique	6-7
Les structures d'insertion par l'activité économique	8
L'accueil des migrants à Versailles - Du rejet à la générosité	9-10
Versailles Solidarités Internationales	10-11

DOSSIER AMÉNAGEMENT

Le 51 ème anniversaire du projet d'aménagement de Satory	11-14
Le projet de ligne 18 après l'enquête d'utilité publique	14-15
Les accidents routiers à Versailles	15

VGP : La mutualisation à la traîne dans Versailles Grand Parc	16
---	----

La pauvreté et la précarité à Versailles

En 2015, nous avons présenté le large panorama des acteurs et des activités de l'action sociale à Versailles. En 2016, Essor de Versailles a organisé 2 réunions interactives (Juin et Décembre 2016) avec des acteurs engagés dans la lutte contre la « précarité » à Versailles et dans ses environs; mais aussi, dans des actions d'insertion par l'économique sous l'égide d'organismes ayant pour vocation de redonner une qualification et une mise en situation de travail à des personnes risquant de connaître un processus d'exclusion sociale. Ces échanges avec ces associations versaillaises nous ont fait vivre la diversité des situations individuelles qui conduisent à l'exclusion et à la précarité. Le plus souvent au-delà des causes multiples et des symptômes qui se manifestent dans la perte d'un emploi, d'une incapacité de se loger décentement, dans une structure monoparentale, d'une difficulté alimentaire et/ou vestimentaire, nous nous heurtons à des conséquences transversales : la solitude, la perte du lien social et de l'image de soi inscrites dans un processus de rejet.

I. La pauvreté en France

Définitions de la pauvreté et de la précarité : Il est pertinent de ne plus seulement raisonner en termes de pauvreté, mais aussi de précarité et de vulnérabilité. La prévention des risques (précarité) est aussi pertinente que la résolution de situations de pauvreté.

1. la pauvreté s'entend principalement comme absence ou insuffisance de ressources (monétaires notamment). Le seuil de pauvreté est actuellement de 1008 € pour une personne seule et de 1310 € pour une famille monoparentale comprenant un enfant de moins de 14 ans

2. la précarité correspond à ceux qui connaissent une grande fragilité de revenus et de positions sociales.

La Pauvreté en France en quelques chiffres

9 millions de personnes, 6 à 8 millions de chômeurs et emplois précaires

Doublement en 10 ans du nombre des SDF à 150 000 aujourd'hui

250 millions consacrées à 40 000 nuitées chaque jour sans perspectives d'avenir

4 millions de mal logés (Rapport Fondation Abbé Pierre)

30ème anniversaire du rapport Wrezinski (qui a abouti au RMI puis RSA)

La double violence faite aux pauvres:

- « patience, la croissance va revenir », mais, les faits prouvent le contraire

- « mais dès à présent justifie que tu cherches du boulot », (suspicion de frauder partagée par 2 français sur 3)

Source : Colloque « Réduire les inégalités : une exigence écologique et sociale » organisé par le CERAS - Revue PROJET au CONSEIL Economique, Social et Environnemental - C.E.S.E. en Février 2017.

cennie, les données publiées traduisent une augmentation en valeur absolue : **la pauvreté touche 14,3% de la population française en 2011. L'INSEE recense 9 millions de pauvre à ce jour.**

En 2000, l'INSEE recensait 7,8 millions de pauvres. Cette augmentation de la pauvreté est à mettre en perspective. De fait, les mouvements récents, sous forme de yo-yo, du taux de pauvreté étaient de petite amplitude. Il n'en va pas de même en volume. L'augmentation du nombre de pauvres est bien plus significative depuis le milieu de la décennie 2000. Le taux de pauvreté a augmenté en dépit de l'augmentation des allocations publiques. La pauvreté a nettement augmenté en région parisienne. En 30 ans : + 5 % alors qu'en zone rurale, elle a baissé de 4%.

Autrefois – pendant les 30 glorieuses – la pauvreté concerne des personnes âgées qui avaient peu de chances de sortir de leur situation de pauvreté et des actifs qui avaient une forte probabilité de sortir de la zone de pauvreté.

Aujourd'hui, la pauvreté concerne des jeunes et des femmes qui vont et viennent entre des périodes au-dessus et en-dessous du seuil de la pauvreté. En quarante ans, le taux de pauvreté des moins de 25 ans a été multiplié par deux, alors que celui des plus de 65 ans était divisé de moitié.

Dans son rapport sur « **la Pauvreté et Précarité en chiffres** » - Cahier français 2016 recense les **10 mutations** qui peuvent être distinguées dans les phénomènes de pauvreté et/ou de précarité

1. Les phénomènes de pauvreté se sont imposés dans les agendas politiques dans les années 1990 (après les 30 glorieuses)
2. Le rajeunissement de la pauvreté (difficulté d'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle pour des jeunes)
3. Une urbanisation de la pauvreté
4. La mono-parentalisation de la pauvreté
5. La féminisation de la pauvreté (difficulté accrue pour les femmes vivant en mono-parentalisation)
6. La conséquence de budgets trop contraints (notamment la part du coût du logement a connu une forte augmentation)
7. Des pauvres actifs en dépit d'un emploi stable; mais connaissant la précarité en raison d'une vie familiale dont les membres ont de faibles revenus
8. Une dépendance accrue aux prestations. Les taux de pauvreté restent relativement constants, mais dans un contexte de dépenses sociales en général et des dépenses spécifiques à l'échelle de la France en augmentation.
9. Une politique publique (la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est établie, depuis les années 1990, comme une priorité de l'ensemble des politiques publiques).
10. Une immigration source de nombreux débats, notamment avec l'appréhension d'un pays qui voit partir de nombreux ménages aisés et arriver des ménages défavorisés. Ce déséquilibre devient une source supplémentaire de pauvreté (au moins à court terme).

Évolutions et transformations de la pauvreté en FRANCE :

La pauvreté en France ne se résorbe pas. Sur une dé-

II. La pauvreté à Versailles :

Le taux de pauvreté à Versailles est de 6,2 % (données INSEE 2013).

A comparer à 14,3% pour l'ensemble de la population française. La pauvreté à Versailles est bien inférieure à celle enregistrée en Ile de France (15,4 %) ou dans les Yvelines (9,3 %).

Taux de pauvreté

Libellé géographique	Taux de pauvreté *au seuil de 50%	Taux de pauvreté *au seuil de 60%
France métropolitaine	8,6	14,5
Île-de-France	9,8	15,4
Yvelines	5,5	9,3
Versailles Grand Parc	5,0	6,1
Versailles	5,0	6,2
Bois-d'Arcy	5,0	5,5
Bougival	5,0	6,5
La Celle-Saint-Cloud	5,0	7,0
Le Chesnay	5,0	5,1
Fontenay-le-Fleury	5,0	8,9
Jouy-en-Josas		5,0
Noisy-le-Roi		5,0
Saint-Cyr-l'École	6,2	10,4
Vélizy-Villacoublay	5,0	5,2
Viroflay	5,0	5,0
Bièvres		5,0

Sources : Insee 2013 Découpage géographique au 01/01/2014

* % des personnes dont le revenu est inférieur à 50 ou 60% du revenu médian français. Actuellement, le seuil à 60% équivaut à un revenu de 1000€ par mois.

(Pas de chiffre pour les autres villes de VGP)

III. L'action sociale à Versailles

L'action sociale à Versailles se mesure à travers le recensement du C.C.A.S. des associations et structures engagées dans la prévention et/ou prise en charge des habitants pauvres ou précaires.

Le site internet de la Ville identifie 10 domaines d'intervention. L'action sociale de Versailles couvre ainsi la plupart des situations que sont susceptibles de connaître ceux qui sont dans la précarité. A chacun des domaines sont désignés les intervenants publics ou associatifs qui apportent les accompagnements adaptés.

Appréciation générale de l'action sociale à Versailles

Le champ de l'action sociale couvre a priori les besoins multiples des démunis; toutefois, les résultats constatés ne sont pas forcément à l'optimum.

1. En première lecture, les domaines d'intervention couvrent l'essentiel du champ d'intervention relatif à

l'aide sociale dans les différentes composantes. Toutefois, au-delà de la liste des intervenants, il est difficile d'apprécier la qualité des modes d'intervention et de leurs résultats. La Ville a politiquement choisi de s'appuyer sur le large recours au bénévolat; mais, elle cherche à garder un certain contrôle des associations mobilisées, parfois en se positionnant en donneur d'ordre. Les résultats obtenus ne sont pas toujours optimaux en qualité. L'accueil des personnes démunies ou des migrants peut par exemple susciter incompréhension, suspicion ou critique de la part des bénévoles.

2. La Ville s'appuie prioritairement sur quelques interlocuteurs et concentre ses interventions auprès de ces structures sélectionnées « ayant pignon sur rue ». Elle impose parfois des processus d'intervention qui heurtent l'efficacité et la bonne synergie entre les bénévoles et leurs associations d'une part et l'action sociale pilotée par la Municipalité d'autre part.

3. L'action sociale impose parfois des exigences aux demandeurs d'aide et secours qui ne sont pas prêts ou pas en capacité d'assumer l'effort que l'on exigerait d'eux. On ne peut traiter dans le même moule social toutes les personnes démunies. C'est ainsi que dans une certaine vision, les SDF devraient pouvoir s'intégrer par eux-mêmes et ainsi sortir « volontairement » de leur situation de SDF. La fréquentation des centres d'urgence n'est pas supportable par certains pour toutes sortes de raison personnelles ou pratiques (accompagnement par un chien par exemple). Paradoxe d'ailleurs, ces centres gérés par le 115 sont difficilement accessibles en raison de la saturation du téléphone et du manque de places.

4. En ce qui concerne la distribution de l'aide alimentaire, le suivi régulier et bienveillant des bénéficiaires par une association proche de ces derniers peut-être tout aussi efficace et rigoureux (mêmes critères d'attribution des aides) que celui des assistantes sociales souvent débordées.

IV. Les activités d'Essor de Versailles durant l'année 2016

Essor de Versailles a organisé en 2016 des réunions - débats destinées à mieux appréhender la précarité à Versailles et les réponses associatives :

Dans notre première réunion organisée par ESSOR (Juin 2016) relative à la précarité, nous avons centré nos échanges autour de trois objectifs :

- mieux définir les formes de précarité à Versailles
- cerner les causes de ces formes de précarité
- définir dans ce contexte ce que nous pouvons faire

Plusieurs témoignages nous ont démontré l'acuité et le développement de la précarité à Versailles. En même temps, ces associations de proximité révèlent l'importance de l'engagement des nombreux bénévoles qui sont engagés dans des actions humanitaires et sociales ou dans des activités relevant de l'économie solidaire.

1 - SOS ACCUEIL représentée par Mague-Ione de Poncins, Responsable des bénévoles SOS Accueil, accueil de jour des SDF

Depuis sa création en 1984, SOS ACCUEIL œuvre en faveur des personnes défavorisées et vivant dans la rue en les accueillant de façon inconditionnelle à Versailles et en leur apportant soutien et accompagnement. L'accueil du jour s'adresse aux sans abris en journée en leur proposant non seulement un lieu de pause mais aussi un espace de rencontre et de recréation de liens sociaux. L'activité de l'Association est assurée par des bénévoles secondés par quelques éducateurs. Plusieurs actions sont mises en œuvre :

- un accueil (jusqu'à 100 personnes) centré sur l'empathie, l'écoute l'accompagnement de la personne, création de liens
- des prestations : lingerie, douches, bagagerie...
- un petit déjeuner assuré tous les jours de 9h15 à 11h45
- du jardinage en partenariat avec l'Association des « Colibris ».
- le Conseil général avait mandaté l'association pour la gestion du RSA jusqu'à 2015.

Par ailleurs «SOS on emménage» récupère des meubles et équipe des logements pour des personnes démunies qui trouvent la possibilité de se loger.

2 - Aide Matérielle aux personnes en Difficulté dans les Yvelines - A.M.D. - YVELINES représentée par sa présidente, Dominique Debesse



Cette association «ramasse» depuis 24 ans tous les produits, alimentaires ou non, dont l'hypermarché Auchan Vélizy se débarrasse (plus quelques autres magasins). Elle ramène un camion chaque jour de l'année. Par ailleurs, elle est l'un des plus gros collecteurs de la Banque alimentaire Paris Ile-de-France.

L'association redistribue :

- les produits alimentaires sous forme d'aide alimentaire les jeudis et samedis dans son local de Clagny, à sa «popote» des SDF les jeudis soirs (repas chaud complet) et auprès de plusieurs autres organismes (Petites sœurs des pauvres, Foyer Mère Térésa...). Le ramassage quotidien permet une distribution incomparable de produits frais. Chaque distribution correspond à la consommation d'une semaine pour 3.50€ par personne (17.5€ pour une famille de plus de 5 personnes) : une famille de deux parents et deux enfants assure ses besoins principaux pour moins de 60€ par mois. Actuellement près de 200 familles et 500 personnes bénéficient de cette aide, en augmentation de 15% par rapport à 2015.
- les produits non alimentaires dans plusieurs braderies de produits neufs à prix cassés.

Dans l'ensemble des associations d'aide, AMD-Yvelines se caractérise par deux particularités :

- elle assure elle-même le suivi des bénéficiaires sur les mêmes critères et avec la même rigueur mais avec l'avantage d'une proximité régulière
- les bénéficiaires sont aussi membres de l'association au même titre que les bénévoles et tous participent aux activités selon leurs capacités et leurs disponibilités; les activités quotidiennes sont ainsi assurées par 45 personnes dont les deux tiers sont aussi des bénéficiaires. Elle participe ainsi au processus de réinsertion pour certains avec en plus des actions plus ciblées (elle finance des emplois aidés, elle assure l'équipement de personnes retrouvant un logement et parfois en assure la caution des loyers...).

3 - Le Secours Catholique représentée par Caroline Lejard, chargée de mission précarité et responsable du Territoire de Mantes Meulan Les Mureaux



L'association assure tout un panel d'activités, notamment un accueil de jour, de l'aide alimentaire et elle a développé plusieurs activités conviviales : ateliers de couture, apprentissage du français, découverte de la culture française ou encore des rencontres « paroles de femmes »...

De plus, elle travaille en réseau et multiplie les partenariats avec des associations comme « Le Rocher » ou « Eveil en France ».

Il ressort de ces témoignages que les facteurs source de précarité sont le plus souvent : les « accidents de la vie » qui sont susceptibles de se traduire par une rupture brutale avec la famille, une perte d'emploi générant une perte de « l'estime de soi » qui, de façon systémique, contribue à la destruction du lien familial.

LES PRÉCONISATIONS d'ESSOR DE VERSAILLES :

1. La recherche d'un hébergement ; l'accompagnement pour une recherche de domiciliation est dans de nombreux cas un préalable. La domiciliation est la première pierre nécessaire à la sortie de toute forme de précarité. Le logement social est souvent difficile d'accès du fait de l'insuffisance des capacités financières des personnes et des délais d'attribution même si, à Versailles, le logement social progresse lentement mais régulièrement (cf page 6).

La difficulté d'obtention d'un logement peut parfois se résoudre par le cautionnement d'un tiers, notamment lorsque cet appui s'inscrit dans un contexte de reprise d'un travail et que le bénéficiaire est en voie de retrouver son équilibre de vie.

Plusieurs associations sont présentes sur Versailles pour accompagner des familles démunies et leur proposer un logement plus ou moins temporaire, ce qui leur permet de retrouver une place et une dignité dans la société.

Nous présentons, ci-après, les activités de SNL, Habitat et Humanisme et la Société de St-Vincent de Paul qui ont le même objectif avec des formes juridiques de location et des modalités d'accompagnement un peu différentes.

2. Un bénévolat au service de l'accompagnement social insuffisant en dépit des associations qui mobilisent pour certaines d'entre elles de nombreux bénévoles. Les associations relatives à l'accompagnement des personnes dans leur recherche d'hébergement sont pour la plupart en attente de nouveaux bénévoles. La solution de la «colocation» devrait faire l'objet d'un plus large développement et dans ce cadre, le renforcement des actions d'accompagnement est subordonné à l'élargissement du bénévolat. **Des bénévoles sont recherchés par la plupart des associations.**

3. La participation active des bénéficiaires aux activités. Elle apporte un triple avantage : une aide aux bénéficiaires, une possibilité de réinsertion, une aide aux bénévoles.

4. Un renforcement des synergies entre les acteurs du social : des partenariats entre associations complémentaires devraient être renforcés, voire conventionnellement finalisés.

5. La discrimination relative à la vulnérabilité économique devrait faire l'objet d'une réflexion collective.

Les locataires sont membres des 103 **Groupes Locaux de Solidarité** comprenant 1100 bénévoles qui suivent 1000 logements (50 nouveaux par an). SNL a logé 8300 personnes avant leur relogement. Le mouvement s'appuie sur 70 salariés, dont 1/3 de travailleurs sociaux, architectes, gestionnaires immobiliers et locatifs.



« **Réconcilier l'humain et l'urbain, réconcilier l'économique et le social.** »

Pour répondre à l'exclusion et à l'isolement des personnes en précarité, Habitat et Humanisme agit en faveur du logement, de l'insertion et de la récréation des liens sociaux, et s'est donné pour mission:

- de permettre aux personnes à faibles ressources, précarisées en raison de leur situation sociale, de leur âge, de leur handicap ou de leur santé, **d'accéder à un logement décent, adapté à leur situation et leurs ressources** : un parc de logements individuels situés dans des quartiers « équilibrés », des pensions de famille, des habitats intergénérationnels, des EPA-HD. **Elle produit du logement très social** par l'intermédiaire de ses sociétés foncières qui construisent, achètent et rénovent des logements à destination des personnes en difficulté. Elle mobilise aussi des logements auprès de propriétaires privés et publics qui lui confient leurs biens via les dispositifs « Propriétaires et Solidaires » et elle a développé une épargne solidaire.
- **de proposer un accompagnement personnalisé ou collectif** pour favoriser la récréation de liens et l'insertion sociale. Dans tous les cas, il est porteur des valeurs du Mouvement: écoute, respect et confiance réciproques, valorisation des richesses de chacun, accès à l'autonomie et la citoyenneté.

Habitat et Humanisme, c'est en France : 1700 nouvelles familles logées en 2015, 6900 logements acquis en propre ou en gestion, 44 EHPAD



Si la visite est l'action phare de la Société de Saint-Vincent-de-Paul contre la solitude qui touche de plus en plus de gens, elle pratique tous les autres types d'action sociale, de la maraude à l'accompagnement vers l'emploi, de l'accueil des migrants à l'aide internationale dans 150 pays...

En matière d'hébergement, la SSVP intervient dans les situations d'urgence:

- **mise à disposition provisoire de logements** dont elle est propriétaire
- intervention pour aider à financer des **nuits d'hôtel**
- prise **en charge temporaire de locations pour une famille démunie dans le cadre d'un bail renouvelable avec contrat de suivi social.**
- **mais avant tout accompagnement personnalisé** par les bénévoles dans la durée avec une écoute bienveillante.

Annexe

Loger et accompagner les plus démunis : 3 associations contre la précarité



Ensemble, agissons pour le logement !

Pour SNL, installé à Paris et dans 5 départements franciliens, Habiter est pour tout homme une nécessité première. L'association met en œuvre une démarche originale, fondée sur un engagement citoyen, pour :

- **créer des logements** très sociaux par construction, achat rénovation, bail à réhabilitation ou mise à disposition par des particuliers ;
- **louer ces logements** à des personnes en difficulté « le temps qu'il faut » pour qu'elles retrouvent une stabilité ;
- **accompagner chaque ménage** jusqu'à l'accès à un logement pérenne. Cet accompagnement est assuré par des bénévoles du quartier et par un travailleur social de l'association ;
- **témoigner pour mobiliser** autour de ces actions et pour interpeller les instances politiques et les acteurs publics ou privés.

La lente progression du logement social à Versailles

Le tableau présente les chiffres officiels de logements sociaux à Versailles depuis 2001 et la part de ces logements dans le parc total de résidences principales. La lente progression du pourcentage de logements so-

ciaux se poursuit avec notamment de très bons chiffres pour les 3 dernières années, même si ces bons résultats sont acquis pour une bonne part grâce au logement étudiant.

Année	Résidences principales	Logements sociaux	Variation annuelle de logements sociaux	% de logement sociaux	Logements sociaux manquants selon la loi
2001	37675	6003		15.93	1532
2002	37679	6023	+20	15.99	1513
2003	37824	6050	+27	16.00	1515
2004	37937	6121	+71	16.13	1466
2005	37680	6172	+51	16.38	1364
2006	37326	6253	+81	16.75	1212
2007	37053	6286	+33	16.96	1024
2008	36837	6366	-20	17.28	1001
2009	37087	6436	+70	17.35	981
2010	37333	6470	+34	17.33	997
2011	37317	6574	+104	17.62	889
2012	37528	6609	+35	17.61	897 pour 20%
2013	37664	6689	+80	17.76	2727 pour 25%
2014	37489	6827	+138	18.21	2545
2015	37505	6972	+145	18.59	2404

Rencontre - débat sur l'insertion par l'activité économique

(5 décembre au Centre Huit à Versailles)

Les interventions

Jean Claude BONNIN, président de l'association intermédiaire DYNAMIQUE EMBAUCHE à Palaiseau.

Cette association intermédiaire est issue d'une initiative des maires de la vallée de la Bièvre à la fin des années 80. Elle a d'abord été essentiellement composée de bénévoles et ce jusqu'à la fin des années 90.

Actuellement elle emploie plus de 280 salariés en recherche d'emploi (durée du travail limitée) : 65% ont entre 26 et 60 ans. Ce sont en majorité des femmes.

Ces salariés interviennent essentiellement auprès de particuliers pour des services à la personne.

Le CA annuel de l'association est de 1,88 millions d'Euros dont 20% arrivent sous la forme de subventions. Il n'y a pas de charges sur les salaires versés.

En 2015, 25% des salariés ont pu trouver un emploi durable. Le profil des intervenantes, souvent d'origine africaine et seules avec à charge des enfants, pose des problèmes complexes ne facilitant pas l'obtention d'un emploi durable.

Par ailleurs l'association emploie « 10 ETP » (Equivalents Temps Pleins) pour le fonctionnement et la gestion de l'association.

Luc FAUCHEUR, président de l'entreprise (SARL) d'insertion BIO YVELINES INSERTION à Versailles.

Elle est dirigée par 3 bénévoles.

Installée antérieurement à la gare des Matelots à Versailles, elle a déménagé à Bailly. Son déménagement a pu être en bonne partie financé par des subventions complétées par un bon niveau de fonds propres. L'entreprise traite 23 000 tonnes de déchets verts/an.

Elle a un agrément pour 8 « ETP » sur une durée de 2 ans maximum avec des contrats successifs de 4, 8 et 12 mois. Ils sont payés au SMIC.

Pôle Emploi verse à l'association une prime de 10 000€/an par salaire.

Par ailleurs, l'E.I. emploie 4 salariés sous contrat de

travail ordinaire. Ils encadrent l'activité.

Le CA annuel de l'entreprise est 1,2 millions d'euros. Les principaux clients sont les Collectivité Territoriales (VGP - Sud De Seine).

Le vrai problème est en fait de trouver des sorties pour les intervenants de l'entreprise d'insertion. Les emplois trouvés sont variés et ne sont pas forcément liés à leurs activités dans cette entreprise d'insertion.

On peut citer par exemple des « sorties » vers des métiers de peintre ou de gardiennage.

Yann FRADIN président de l'Atelier et Chantier d'Insertion, ACI, ESPACES à Chaville.

C'est une structure associative. Elle gère 14 chantiers d'insertion (notamment : entretien de bâtiments, de berges de rivières, de gares et de talus de voies ferrées...) Un chantier d'insertion emploie 8 à 10 intervenants avec 1 encadrant.

L'association occupe 130 « intervenants » (26 heures / mois). 60% d'entre eux bénéficient d'une « sortie positive » au bout de 13 à 14 mois en moyenne.

Elle emploie également 50 salariés permanents pour l'encadrement des chantiers et la gestion de l'association. Une quarantaine de bénévoles interviennent par ailleurs en soutien à l'insertion des bénéficiaires du système.

Les financements sont variés :

- Le département : aide limitée dans la durée.
- L'outil « Activit'Y » : 6000€ par emploi et par an, une aide au démarrage du chantier.
- Le FSE (Fond Social Européen) par exemple pour le financement d'un conseiller d'insertion.
- Des missions confiées à l'ONF par le Conseil Départemental pour la préservation des « espaces verts » lors d'opérations d'aménagement du territoire.

L'ACI a également l'autorisation de vendre des prestations : 30% de la valeur du chantier (50% dans certains cas particuliers). En général le 70% des financements restants sont « des subventions à objectifs ».

ESPACE investit dans l'innovation et l'écologie. L'association a du succès et a du mal à répondre à toutes les demandes.

Sujets généraux abordés

A l'issue des exposés, un certain nombre de sujets généraux ont été abordés entre et avec les auditeurs et les intervenants.

En particulier :

- les structures d'insertion par le travail ne traitent que peu de « gens de la rue » fort éloignés de l'emploi et souvent en grande difficulté.

Cependant l'insertion par le travail peut devenir pour eux une vraie solution dans la mesure où ils pourraient bénéficier d'un soutien particulier de Pôle Emploi et des services sociaux concernés.

- Les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics. Elles ont émergé d'abord dans les collectivités locales et ont progressivement été introduites dans les marchés publics, prévoyant une obligation en matière d'insertion des personnes « éloignées de l'emploi ». Ces clauses peuvent être déterminantes pour le développement des structures d'insertion par l'activité économique.

Jusqu'à maintenant cependant, leur utilisation est souvent apparue délicate et les bénéfices qui peuvent et doivent en être tirés par les parties prenantes n'ont pas été optimisés.

Depuis quelques temps, des « équipes conseils » se mettent en place au sein des organismes publics et au sein des structures de soutien à l'insertion par l'activité économique.

Des conséquences bénéfiques importantes sont attendues.

Perspectives

De manière générale, les structures d'insertion par l'activité économique obtiennent des résultats satisfaisants avec, en moyenne, un taux acceptable de « sorties positives » pouvant cependant varier d'une structure à l'autre (entre 20% et 60% dans les cas ci-dessus présentés).

La qualité et l'implication des bénévoles et des salariés qui animent et font fonctionner ces structures sont des facteurs décisifs en la matière.

L'autre facteur décisif d'insertion par l'activité économique est un niveau significatif de financement des structures concernées. C'est ainsi que le Conseil Départemental pourrait aider davantage les SIAE par des incitations aux « mises au travail » et par des subventions aux chantiers.

Cependant dans l'absolu « l'impact » des structures d'insertion n'est pas à la hauteur des problèmes qui se posent, bien sûr au regard du niveau général de chômage des populations concernées, mais plus particulièrement au regard du nombre de bénéficiaires du RSA et des moyens financiers qui y sont rattachés. A titre d'exemple, en 2016 pour le département des Yvelines, on dénombrait **30 000 bénéficiaires du RSA pour 3000 postes ouverts** dans les structures d'insertion par l'activité économique dont **700 RSA pour ces 3000 postes**.

Ainsi, dans le contexte général actuel, une forte extension des moyens et des capacités d'insertion par l'activité économique sont pour le moins de bonne politique.

Concrètement, dans un premier temps, il paraît logique de coordonner sinon de rapprocher les dispositifs « insertion par l'activité économique » et le RSA.

Il s'agit ainsi d'orienter progressivement l'action des SIAE vers les bénéficiaires du RSA et d'augmenter ainsi l'employabilité des demandeurs d'emploi de longue durée.

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Ce sont des associations ou des entreprises agréées par l'Etat dont l'action « a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en oeuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires. »

Les structures d'insertion sont soumises aux cotisations sociales et charges fiscales de droit commun et relèvent des dispositions des conventions collectives. Les personnes accompagnées dans un parcours d'insertion professionnelle bénéficient d'un contrat de travail (CDD d'Insertion ou CDD d'Usage renouvelable jusqu'à 24 mois) et d'actions de formation professionnelle.

Elles se répartissent comme suit :

- pour la mise à disposition de personnel : Associations Intermédiaires AI d'une part et Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion ETTI d'autre part qui, sous statut associatif ou commercial, appliquent la réglementation du travail temporaire et exercent leur activité aux conditions du marché dans le respect des règles de la concurrence.
- pour la production de biens / prestation de services :
 - Entreprises d'Insertion EI quel que soit leur statut juridique, qui exercent leur activité aux conditions du marché mais qui ont mis au cœur de leur métier l'insertion et l'accompagnement vers l'emploi.
 - Ateliers et Chantiers d'Insertion ACI conventionnés par l'Etat pour salarier des personnes en parcours d'insertion socioprofessionnelle sur des activités d'utilité sociale non satisfaites. Les ACI sont mis en œuvre le plus souvent par des associations, mais peuvent l'être aussi par une collectivité locale ou un organisme public

Enfin, les Régies de quartier (AI, ACI ou EI) sont spécifiques: elles associent des représentants des habitants et des acteurs locaux pour assurer l'amélioration du cadre de vie des quartiers et leurs salariés sont des habitants du quartier.

Les SIAE ont un champ d'activités très diversifié : bâtiments, travaux publics, conditionnement, travail à façon, espaces verts, maraîchages, nettoyage de locaux, recyclage, restauration collective, services aux particuliers...

En Ile-de-France, l'IAE représente 490 structures et plus de 31 000 salariés.

Dans les Yvelines, l'IAE représente plus de 3 600 salariés, 27 millions d'euros de Chiffre d'Affaires dont 32% dans les marchés publics dans 34 structures : 5 Associations Intermédiaires, 2 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, 12 Ateliers et Chantiers d'Insertion, 14 Entreprises d'Insertion et 1 Régie de quartier.



Bio Yvelines Services est une Entreprise d'Insertion (SARL) Activités

- Traitement de déchets végétaux et bois d'élagage
- Production et livraison de compost, support de culture, biomasse pour chaudières industrielles

Chiffre d'affaires annuel 1 000 K€. Effectif 9 salariés

Postes d'insertion : Agents de traitement des déchets, Caristes, Conducteurs d'engins, Manutentionnaires Les personnes recrutées par Bio Yvelines Services signent un CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion). Elles restent sur la plate-forme de compostage de déchets verts, 24 mois maximum.

Clientèle : Entreprises, Collectivités, Associations dont la Communautés d'agglomérations Versailles Grand-Parc.



L'INSERTION PAR L'ÉCOLOGIE URBAINE

Espaces est une structure de l'insertion par l'activité économique (SIAE) agréée atelier et chantier d'insertion (ACI) par l'Etat. La structure « employeur » (Espaces) assure l'accueil, l'embauche et la mise au travail de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Elle doit également organiser leur suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation, afin de faciliter leur insertion.

Activités

- Valorisation de bois, étangs, rus comme le Domaine national de Saint-Cloud
- Gestion des talus ferroviaires dans 12 gares dont Fontenay-le-Fleury et Saint-Cyr
- Gestion d'espaces verts et cheminements et création de nouveaux espaces naturels urbains; par exemple la gestion des espaces verts de Versailles Habitat et sur des terrains de la Ville de Viroflay.
- Chantiers d'insertion par l'écologie urbaine : gestion des espaces verts de Bernard de Jussieu (Parc floral et potager)



Dynamique
Embauche

Dynamique Embauche est une association intermédiaire, créée en 1988, et dont le siège social se situe à Palaiseau, dans l'Essonne. Elle offre des services aux familles, aux seniors, aux handicapés, aux entreprises et collectivités dans les domaines suivants : ménage, repassage, jardinage, bricolage, garde d'enfants, gardiennage, déménagement, restauration collective, travaux dans le bâtiment et travaux sur commande.

L'accueil des migrants à Versailles

Du rejet à la générosité

Les Versaillais connaissent depuis longtemps les longues files d'étrangers devant la préfecture, que nous avons déjà évoquées dans la revue. Ils sont là pour procéder aux démarches administratives qui se sont multipliées comme les lois et règlements. Les Versaillais connaissent aussi le Cercle de Silence qui rassemble depuis plus de 8 années des participants de tous les horizons en cercle et en silence tous les deuxièmes jeudis du mois au marché aux fleurs. C'est à l'initiative des Franciscains de Toulouse en 2007 qu'une centaine de Cercles de silence se sont créés en France pour témoigner en faveur de meilleures conditions d'accueil des étrangers.

La récente crise migratoire a vu arriver à Versailles une dizaine de familles de réfugiés accueillis dans les paroisses. Et aussi des hommes qui campaient dans la rue par manque de place dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) : ils ont été transférés dans des centres d'hébergement d'urgence pour migrants (CHUM) dispersés en Ile-de-France.

La création en mars 2016 du centre d'accueil des migrants aux Mortemets, géré par la Croix Rouge, n'avait pas soulevé de réactions dans la mesure où tout s'était fait dans la discréetion comme le souhaitait la municipalité de Versailles. Le centre avait d'ailleurs fermé durant les grandes vacances en raison de l'accueil de militaires dans cette hôtellerie du Ministère de la Défense à l'occasion du 14 juillet.

Il n'en a pas été de même quand a été connu, à la mi-septembre, le projet du Préfet d'ouvrir deux centres à Louveciennes sur le terrain de Villevert et à Rocquencourt dans des bâtiments abandonnés par les chercheurs de l'INRIA qui ne conserve sur place que la Direction générale et les services administratifs.

Deux manifestations de rejet ont été organisées à Versailles le 24 septembre « au nom du peuple » et à Louveciennes le 25. Les élus de Versailles Grand Parc et une quarantaine d'élus de la frange est du département ont argumenté contre l'installation - sans concertation - de centres aux endroits proposés. Ces mêmes élus organisent une manifestation à Louveciennes le 2 octobre où ils se font déborder par des extrémistes opposés aux migrants et non plus seulement aux lieux choisis pour les centres. Le mensuel gratuit «Le petit Versaillais», distribué dans toutes les boîtes aux lettres, titre, en octobre, «Un Calais à Versailles?» sur une couverture représentant un camp d'accueil d'urgence dans le petit parc devant le château. Le conseil municipal de Versailles et le conseil communautaire de Versailles Grand Parc débattent longuement de l'accueil des migrants les 29 septembre et 11 octobre respectivement : les droites extrêmes y expriment vivement leur opposition de principe à l'accueil des étrangers.

Finalement le centre de Louveciennes est abandonné et le centre de Rocquencourt est confirmé début novembre et confié aussi à la Croix Rouge.

Alors que des sondages d'Amnesty International (GlobalScan dans 27 pays, mai 2016) révèlent que 82 % des français souhaitent que la France accueille les réfugiés et que 63% d'entre eux sont d'accord pour dire que la France devait faire plus pour les aider, seules des voix opposées se font donc entendre au début: elles restent minoritaires et ne peuvent prétendre représenter «le peuple» et leur importance semble surestimée par les élus.

Une large majorité ne sait comment réagir : elle refuse la contre-manifestation tout en regrettant de ne pas pouvoir témoigner et agir. Quelques voix associatives commencent à se faire entendre, notamment celles de mouvements chrétiens.

Cependant, dès l'arrivée des premiers migrants à Rocquencourt le 22 novembre, plusieurs initiatives se féderent autour d'un premier objectif, la création de cours de français, souhaitée d'ailleurs par la Croix Rouge. Un collectif se constitue le 24 novembre qui réunit le Secours Catholique, reconnue comme référent, Dom'Asile, la CGT de l'INRIA, AR 78 (Accueil Réfugiés 78), RESF (Réseau Education Sans Frontières) et plusieurs bénévoles très engagés. Des locaux sont trouvés en dehors des bâtiments d'accueil des migrants au Centre Martin Luther King du Chesnay.

Mais les réunions d'organisation sont reportées à plusieurs reprises: finalement l'organisation de cours est envisagée à la mi-janvier à l'intérieur du centre. Cette action n'aboutira pas en raison de l'annonce de la fermeture du centre pour le 22 janvier.

Compte tenu de ces reports successifs et des récriminations des résidents sur la nourriture et sur les démarches administratives, plusieurs bénévoles poursuivent des actions dans un nouveau collectif. Ne pouvant avoir accès au Centre, ils organisent des repas de rue permettant de nouer des contacts, des navettes de véhicules vers Dom'Asile pour des conseils juridiques, fournissent des informations sur les services offerts à Versailles...

Une nouvelle manifestation de rejet est annoncée le 11 novembre place d'Armes, qui dépassera toutes les ouvertures imaginables. La veille sous une pluie glacée, le **Cercle de silence de Versailles**, rassemble 130 participants venus manifester leur solidarité envers les migrants en silence. Par ailleurs, le collectif **Versailles Solidarités Internationales** réitère son appel au bon accueil des réfugiés de septembre 2015 à l'occasion de la semaine de la Solidarité de fin novembre.

Ainsi se développe progressivement un mouvement de générosité rassemblant des bénévoles de tous bords, mouvement qui sera marqué par deux fêtes des migrants au **Centre 8**. Un premier repas festif est organisé pour 120 migrants de Rocquencourt et des Mortemets le 12 décembre.

Une deuxième fête « 3 jours pour les migrants au Centre 8 » permet de créer un vestiaire le 11 janvier puis de le distribuer les 12 et 13 avec un repas chaque jour. Au total, 200 migrants, 100 bénévoles et 350 repas.



Vestiare



350 repas

Entre-temps, une fête de la galettes des rois est organisée à la Rotonde avec la présence du maire.

Du côté des deux centres, les bénévoles dénoncent des dysfonctionnements matériels et dans les relations avec plusieurs résidents. Il est vrai que le caractère fermé et gardien des deux centres, dispositif propre à la Croix Rouge, crée pour la population souvent traumatisée des migrants un sentiment d'oppression et d'arbitraire et n'est pas propice à la coopération avec les mouvements bénévoles extérieurs comme y invite pourtant le cahier des charges des centres en Ile-de-France. Après une dé-marche auprès du Président de la Croix Rouge et du Préfet et deux réunions organisées aux MorteMets après le fermeture du centre de Rocquencourt, la signature d'une convention est envisagée entre la Croix Rouge et le Collectif de bénévoles, baptisé désormais Voisins Solidaires. Sans attendre et parallèlement aux cours de français initiés en Novembre, il est convenu d'organiser plusieurs types d'activités communes: moments de convivialité à l'intérieur du centre en week-end ou en soirée, activités sportives, activités culturels et créatives, échanges d'informations sur la situation de certains migrants... L'histoire n'est pas finie puisque le centre des MorteMets restera ouvert un moment mais la coopération ne demande qu'à s'installer pour approfondir la générosité qui a succédé aux actions de rejet qui ont d'abord caractérisé Versailles et sa région.

Versailles Solidarités Internationales : une multitude d'expériences au service du développement dans de nombreux pays

Créé il y a 4 ans dans le prolongement des initiatives prises par Essor de Versailles en 2011 le collectif Versailles Solidarités Internationales poursuit son action de sensibilisation aux problèmes du développement et des relations nord sud.

4 associations viennent de le rejoindre

- la CIMADE dont l'objet et de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploitées (réfugiés, migrants) en France et à l'étranger
- les amis d'HAMAP : ONG de développement intervenant dans 4 domaines : eau potable et assainissement, éducation, santé, sécurité (action contre les mines)
- Mafongo Humanity : accompagne des projets dans le domaine de l'éducation et de la santé au Cameroun
- Mission Solidarité Liban : apporte une aide aux chrétiens du Liban (parrainages scolaires, projets dans le domaine agricole...)

Versailles Solidarités Internationales rassemble aujourd'hui 21 associations ayant des contacts étroits avec des partenaires locaux dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine, d'Europe.

• 12 associations purement versaillaises :

AIR Khmer (Cambodge), Enfance Partenariat Vietnam, Les enfants de la Primavera (Mali, Colombie), Mafongo Humanity (Cameroun), Mission Solidarité Liban-Momavali (Géorgie), Orion (Niger), SIPAR (Cambodge), Technap (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Haïti), Versailles Afrique (République démocratique du Congo), Sesakinoufo (Burkina Faso), Valentina (Roumanie)

• 9 associations nationales ayant une forte présence à Versailles

Aide et Action, Amnesty International, Artisans du Monde, CCFD Terre-Solidaire, CIMADE, Enfants du Soleil (Madagascar), Association France Palestine Solidarité, Frères des Hommes, les Amis D'HAMAP.

Réunissant des associations de tailles diverses l'intérêt du collectif est de permettre à ses membres d'échanger, de se connaître et de mener des actions en commun en vue d'une meilleure visibilité auprès des Versaillais.

En 2016, ces actions ont été les suivantes :

- Présence au forum des associations de Versailles le 10 Septembre au sein d'un espace baptisé Village de la Solidarité
- Participation à la semaine de la solidarité internationale qui a lieu tous les ans la troisième semaine de novembre. Deux événements ont été organisés avec le soutien de la Ville :

- Une journée festive d'animations-ventes sur le marché Notre Dame le samedi 19 novembre.
- Une soirée témoignages le 25 novembre à la salle Marcellle Tassencourt qui a vu l'intervention de 5 associations.

Versailles Solidarités Internationales grâce à la diversité et au dynamisme de ses membres apparaît désormais comme un référent et une structure d'échanges et de réflexion en matière d'aide au développement et commence à être connu sur la place de Versailles notamment auprès des élus et responsables de la Ville. Mais il reste encore beaucoup à faire et mobiliser les Versaillais n'est pas une tâche aisée...

Versailles Solidarités Internationales continuera à être présent en 2017 tant au forum des associations que dans le cadre du Festival des Solidarités (nouveau nom de la semaine de la solidarité internationale).

Le 51^{ème} anniversaire du projet d'aménagement de Satory

L'idée d'un nouveau quartier de Versailles à Satory a été présentée par André Damien dans son éditorial de mars 1966 du Bulletin Municipal Officiel «Versailles». C'était l'époque des Villes Nouvelles et pour contrer le projet de St-Quentin-en-Yvelines, il avait proposé d'y construire sur

300 hectares une ville de 120 000 habitants à raison de 400 habitants à l'hectare! On était loin du quartier mixte et vert envisagé aujourd'hui qui ne devrait même pas dépasser 5000 habitants mais c'était l'époque de l'aménagement volontariste gaullien qu'on ne retrouve que dans la réalisation du métro du Grand Paris Express...

Dans son numéro 6 de janvier 2004, *Essor de Versailles* évoquait l'enquête publique sur le PLU de Versailles fin 2003. Il avait identifié 7 défis pour la réalisation du 8ème quartier de Versailles à Satory

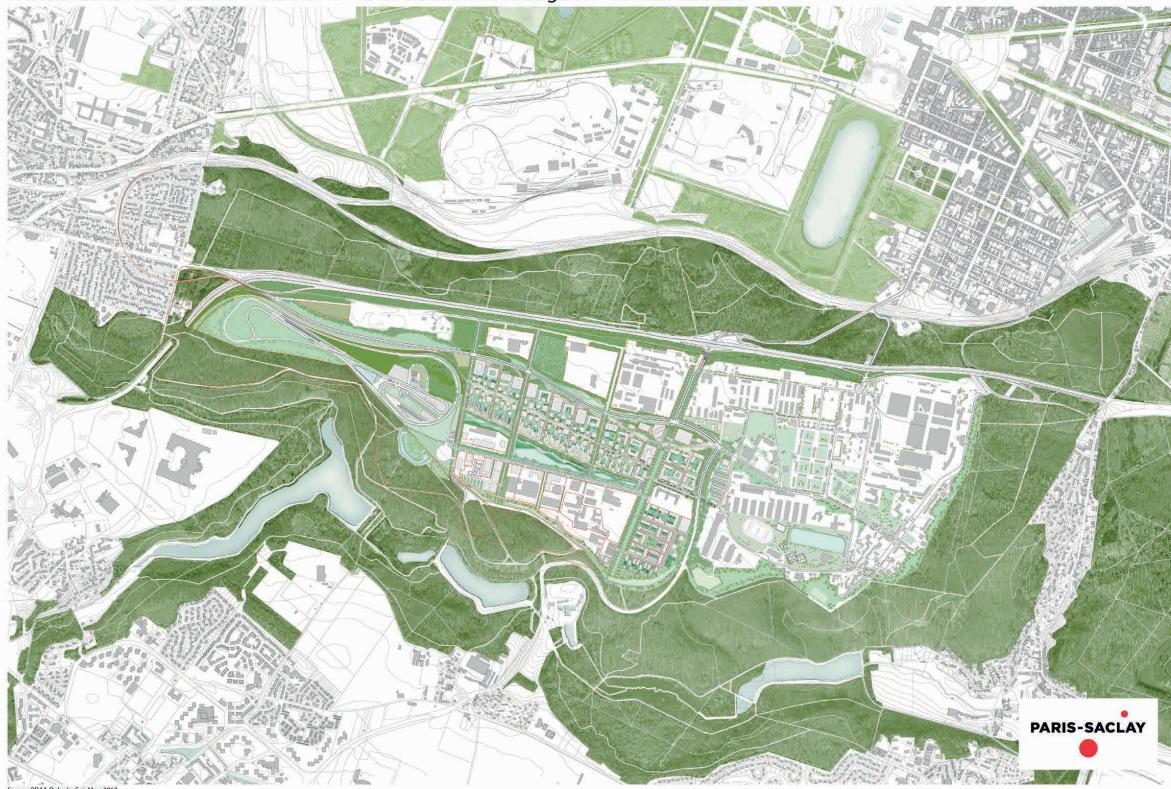
- 1 - le coût de la dépollution
 - 2 - la mixité entre industrie et bureaux haut de gamme
 - 3 - la mixité entre logements et activités industrielles
 - 4 - le respect de l'environnement
 - 5 - la mixité entre civils et militaires
 - 6 - les liaisons avec le reste de la Ville
 - 7 - la concurrence entre Satory et les autres zones de développement
- L'analyse est toujours valable.

Nous sommes revenus sur le sujet de Satory ouest dans notre revue précédente après le premier séminaire de concertation de janvier 2016 organisé par l'Etablissement Public Administratif de Paris Saclay EPAPS, maître d'ouvrage de l'aménagement. Après un nouvel atelier de mars 2017, qu'est-ce qui a changé ?

D'entrée de jeu, ce qui frappe, c'est encore une fois l'absence du principal acteur qui est le Ministère de la Défense. Nous avions déjà déploré l'absence de la « Grande Muette ». L'EPAPS se dit à l'écoute permanente de l'Armée mais la réunion a confirmé les incertitudes voire les réticences pesant sur le projet.

Atelier Cartes sur table du 9 mars 2017 - Orthophoto de l'existant





L'horizon du projet recule : on parle à 20 ans donc de 2037 (!) et une première phase dépendra du calendrier d'arrivée de la ligne 18 à Versailles vers 2030. A moins que Paris (de préférence à Los Angelès) se voit attribuer l'organisation des JO 2024 le 13 septembre 2017. Dans ce cas, la décision d'avancer la réalisation complète de la ligne 18 en 2024 doit être alors très rapidement et la réalisation effective à ce même horizon.

L'information la plus notable est le déplacement des

pistes d'essai à l'ouest sur le champ de manœuvres avec les mêmes développements et les mêmes fonctionnalités. C'est une bonne décision qui répond aux souhaits des différents acteurs:

- éviter que les pistes soient amputées au détriment des industriels de Nexter mais l'éloignement posera quelques problèmes.
- éviter cette verrue et les nuisances entre l'allée des Maronniers et les logements et permettre un développement des deux secteurs

- favoriser la création d'une entrée de ville agréable comme le souhaitait la municipalité.

Des premières esquisses de ville ont été dessinées avec une organisation en bandes est-ouest entrecoupées d'allées végétales nord sud rappelant le parc du château; ces bandes sont du nord au sud :

- forêt dominant les voies SNCF et les terrains du château
- RN12 et voie ferrée militaire
- quelques établissements militaires
- une route de desserte à 2 fois deux voies (dont deux de site propre) qui est surdimensionnée et prolonge une bretelle d'entrée à Satory se détachant de la RN 12 à l'extrémité du champ de manœuvres
- des silos de stationnement et des équipements publics
- des logements
- une coulée verte avec une voie piétons/vélos
- des bâtiments recherche/petite industrie encadrant l'Allée des Maronniers
- la bordure forestière surplombant la vallée classée de la Bièvre.

Mais tout ceci suppose que les terrains aient été dépollués et le poids de cette contrainte importante est encore flou. Les parties à dépolluer ne sont pas encore précisées: faut-il dépolluer tous les terrains ou seulement certains, par exemple seulement les terrains bâtis ou ceux des pistes? Quel en sera le montant? On parlait jusqu'ici d'un montant de 10M€ pour environ 100 ha alors qu'on parle de 4 M€ pour les 10 ha de Pion. Les règles semblent établis quant à savoir qui en supporte le financement: 50/50% entre le cédant privé et l'acheteur pour les terrains privés et 100% pour l'agence foncière Grand Paris Aménagement, établissement public qui a pour mission principale de conduire toute action de nature à favoriser l'aménagement, le renouvellement et le développement urbain et durable du territoire de la région Ile-de-France qui prendra possession des terrains de la défense. Il serait intéressant, selon Essor, de tenir compte de l'expérience de la caserne Renard à St-Cyr l'Ecole.

Des premières études précisent la situation actuelle et les premiers aménagements de l'environnement en terme de biodiversité (faune et flore) et des eaux (notamment les zones humides et l'écoulement des eaux pluviales compte tenu des normes des bassins versants). Le principe est que toute atteinte à l'environnement soit compensée sur le plateau.

En termes de déplacement, pas de grandes avancées :

- on attend toujours le projet, jugé crucial pour l'accessibilité, de nouvel échangeur RN12 / RD91, en espérant qu'il ne fasse pas l'objet des mêmes critiques que le projet abandonné qui entamait la forêt et la co-visibilité du Château
- le principe d'une entrée ouest sans sortie est proposée (cf ci-avant)
- aucune évolution sur les accès nord: RD91, avenue du MI Juin empruntée par le bus A, avenue du MI Moncey limitée aux accès bus mais interdite aux autres véhicules
- liaison Satory St-Cyr par bus en heure de pointe et par véhicules de démonstration hors pointe; les difficultés côté St-Cyr ont été enfin identifiées et la gare

de St-Cyr sera desservie au passage et non par un terminus. Mais on peut exprimer des doutes sur cette desserte même si elle prolonge la TGO venant de St-Germain-en-Laye, Poissy et Achères.

La banalisation de la circulation dans l'ensemble des quartiers est et ouest est toujours refusée par l'Armée qui ne veut pas ouvrir à tous les véhicules l'accès facile par la rue de la Porte de Buc et l'avenue Moncey.

Une autre expérimentation de véhicules autonomes concerne la liaison entre le carrefour central de Bir Hakeim sur la RD91 et le fonds de l'Allée des Maronniers, dans le cadre des projets du cluster des mobilités innovantes réunissant VEDECOM-Institut pour la transition énergétique ITE du véhicule décarboné, IFSTAR (Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux) et des PME et start-ups qui seront regroupés au printemps 2018 dans le bâtiment de la SEM Satory Mobilité en construction sur 4 niveaux. Satory est un des 6 sites mondiaux retenus par le programme européen Autopilot. Le démonstrateur permettra de vérifier les performances techniques et de préciser la faisabilité économique de dessertes. Si la pertinence est reconnue, un réseau pourrait desservir l'ensemble de Satory ouest.

Globalement le projet semble s'éloigner dans le temps et sa consistance semble être revu à la baisse vers le scénario bas c'est à dire avec 4 000 habitants (et non 5 000) et 200 000m² de locaux d'entreprises (au lieu de 300 000).

On peut espérer que le projet se précise lors des prochaines étapes de la concertation:

- exposition publique fin mars
 - réunion publique clôturant cette phase de concertation fin juin
 - mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale
 - création de la ZAC par le conseil d'administration d'octobre de l'EPAPS
 - enquête publique concernant le PLU de Versailles et enquête publique concernant les différentes facettes de l'environnement (Loi sur l'eau...) courant 2018
- Il est d'ailleurs étonnant de diffuser les études d'impact après la concertation.

Quant aux réalisations, le planning actuel indique des dates très proches pour les premiers travaux, ce qui apparaît assez optimiste mais surtout peu cohérent avec les horizons de 20 ans annoncés pour la réalisation complète:

- démarrage de la dépollution à la mi-2018
- début des travaux début 2020 (et vente) et la livraison des premiers lots fin 2021
- début des travaux pour les espaces publics début 2019 et livraison des premiers espaces publics fin 2021.

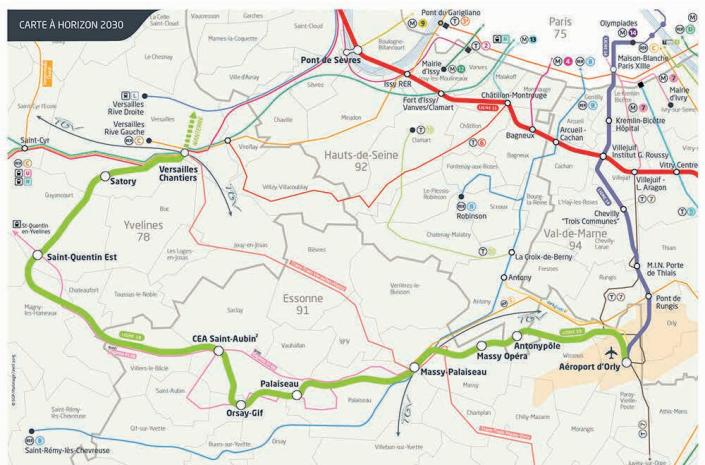
Satory ouest constitue un extraordinaire champ de manœuvres... pour toutes les sociétés d'études surtout si l'horizon s'éloigne...même si on peut comprendre le soin à apporter à ce projet.

Finalement la question de fond reste en suspens de savoir si l'Armée voit d'un bon oeil l'installation de 4 000 habitants dont une partie en logements sociaux à proximité de l'antenne du GIGN. Satory n'est pas un quartier comme un autre et la limitation des accès en est la preuve. Avec ce paradoxe : est-ce que la reconstruction du Lycée Jules Ferry avec des logements étudiants et des équipements sportifs qui vient d'être inscrite au programme Lycées 2017/2027 par le Conseil régional et que la municipalité veut réaliser rapidement pour rénover les bâtiments anciens bien situés devant le potager du Roi ne se fera pas largement avant Satory ouest dans le cœur militaire de Satory est ?

Encore beaucoup de contradictions, de contraintes et de doutes à lever !

Le projet de ligne 18 du Grand Paris Express après l'enquête publique

La ligne 18 a fait l'objet d'une enquête d'utilité publique EUP du 21 mars au 26 avril 2016. Les commissaires enquêteurs ont rendu leur rapport et leur avis le 7 juillet 2016 et après l'avis favorable à l'unanimité avec 3 réserves, la déclaration d'utilité publique DUP devrait être prise prochainement.



Que disent précisément les commissaires enquêteurs dans leurs conclusions favorables au projet?

Ils insistent d'entrée sur la portée des trois réserves exprimées : « Si les réserves ne sont pas levées par le maître d'ouvrage, l'avis est réputé défavorable ». Cette insistance conforte leur prise en compte très probable par le maître d'ouvrage qui est la Société du Grand Paris. En effet en cas d'avis défavorable, la DUP relève non plus du préfet mais du Conseil d'Etat.

- La première réserve porte sur les vibrations et le bruit. Les conclusions demandent une analyse indépendante sur les points sensibles et sur les mesures à prendre.

- La troisième réserve porte sur le tracé dans St-Quentin-en-Yvelines et demande à la SGP de retenir un tracé alternatif sous le Golf national en raison de l'instabilité du sous-sol d'un ensemble de pavillons.

- La deuxième réserve porte sur le sort du Centre 8, concerné par la construction de la gare de Versailles Chantiers. Essor de Versailles avait considéré que pour Versailles, c'était le sujet essentiel. Le projet de ligne 18 a été présenté comme une partie intégrante du projet global lui-même acté par la loi du Grand Paris. Par ailleurs la rentabilité socio-économique de ce projet global a été actée par une méthodologie officielle, même si cette méthodologie a été élaborée tout spécialement et récemment pour le projet. De ce fait le sens de l'enquête publique était un peu particulier et portait plus sur la façon de réaliser la ligne que sur son opportunité qui est difficile à contester au plan juridique.

La défense du Centre 8 apparaissait alors comme l'apprécier la plus efficace pour l'intérêt de la Ville : au-delà de sa dimension religieuse de lieu de culte et d'activité protestante (scoutisme, activités caritatives), c'est aussi un lieu important de la vie sociale de Versailles par l'accueil de débats de société et des associations les plus diverses.

Essor de Versailles s'est beaucoup investi en faveur du Centre 8. Alors que le dossier du maître d'ouvrage présentait la démolition du Centre 8 comme incontournable pour construire la gare de Versailles Chantiers du métro du Grand Paris avec un transfert dans des conditions hypothétiques, Essor de Versailles a présenté un contre-projet montrant qu'on pouvait conserver le Centre 8 tout en construisant une gare répondant au cahier des charges. Ce contre-projet a d'ailleurs été repris à son compte par la municipalité au conseil municipal d'avril 2016 qui a délibéré sur la ligne 18.

Essor de Versailles regrette que les commissaires enquêteurs ne retiennent pas le contre-projet proposé et qu'ils admettent donc la démolition du Centre 8 en préalable à la construction de la nouvelle gare souterraine.

Mais Essor de Versailles se réjouit d'avoir contribué à sensibiliser le public et la Commission et accueille positivement la conclusion que nous citons en entier.

« *La commission d'enquête considère essentiel que le Centre Huit puisse poursuivre ses activités, soit en le reconstruisant sur place après l'édification de la gare de la Ligne 18, soit en le reconstruisant en proximité de la gare; elle demande donc à la SGP que tout projet de reconstruction, quel qu'il soit, recueille l'assentiment de l'Eglise Protestante Unie de Versailles.* »

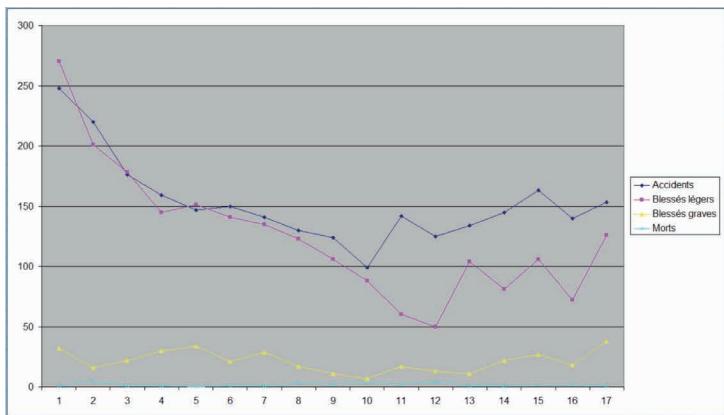
Cependant Essor s'inquiète du sort des activités du Centre 8 durant la période des travaux : il faudra trouver un ou des lieux équivalents en surface et qualité. Il sera toutefois difficile de bénéficier d'un site aussi bien situé et aussi fonctionnel.

- Enfin Essor de Versailles regrette que les Commissaires enquêteurs ne retiennent pas les atteintes au paysage qu'entraînerait le passage en viaduc dans le secteur de Chateaufort. Il s'agit là d'une remise en cause de l'esprit de la loi du Grand Paris qui a créé une zone de protection naturelle, agricole et forestière ZPNAF sur l'en-

semble du plateau de Saclay. Ils ont jugé que la solution en viaduc était « acceptable » en regard du surcoût et du retard qu'aurait entraîné la mise en souterrain « à condition que soient effectivement étudiées et mises en oeuvre les mesures adaptées concernant le bruit du passage des rames, l'esthétique du viaduc et son intégration paysagère, ainsi que les gênes identifiées pour les exploitants agricoles. » Mais juridiquement, la Commission se limite à une simple recommandation très insuffisante « de partager avec les acteurs locaux et la population des villages impactés par le passage du viaduc les résultats des études sur l'insertion paysagère (sous forme de maquettes ou d'expositions notamment) en vue de retenir les solutions les plus adaptées à l'environnement ».

Les communes concernées ont engagé des réflexions avec l'aide de tous les acteurs intéressés et surtout avec l'aide du cabinet juridique de Corinne Lepage en vue d'un recours éventuel contre la DUP.

amélioration entre 2000 et 2004, on constate un palier depuis 2005, que le nombre de blessés graves et de morts est très stable et que le nombre d'accidents et de blessés légers qui sont corrélés retrouve en 2016 le niveau de 2004/2005.



En ce qui concerne les voies les plus accidentogènes, on constate une variation d'une année à l'autre (confirmée sur les années précédentes) avec cependant quelques constantes :

- Avenue de Paris bien sûr en raison de sa longueur et des vitesses permises par sa largeur,
- Boulevard de la Reine
- rue de la Paroisse, avec beaucoup de voitures stationnées en double file et une vitesse relativement importante compte tenue de la largeur
- RD10 en raison de la vitesse
- RD91 pour le nombre de morts en raison des vitesses excessives.

Les voies les plus accidentogènes en 2016 sont présentées dans le tableau joint

Voie	Accidents total 153 Le 2 ^{ème} chiffre reprend les accidents aux croisements de voies	Blessés légers Total 126	Blessés graves Total 38	Morts 1 seul cas
Avenue de Paris	10+7 =17	7	7	
Bd de la Reine	8+3= 11	3		
Rue le Coz	6+1 =7	2	1	
Rue de la Paroisse	4+1= 5	3	1	
RD 10	5	4	2	
RD 91	5	2	1	1
Ave de l'Europe	5	2		
Total 7 voies	55 soit 36%	23 soit 18%	12 soit 32%	1 soit 100%
Etats-Unis	4	1	1	
De Gaulle	4	2	1	
Royale	4	2		
Berthier	4	1	1	
Foch	4		2	
Chantiers	4	2	1	
Total 13 voies	71 soit 46%	31 soit 25%	18 soit 47%	idem

Chaque accident constaté à un croisement est décompté comme un accident pour chacune des deux voies.

La mutualisation à la traîne dans Versailles Grand Parc

Il est paradoxal de défendre la coopération intercommunale sans en tirer les conséquences en matière de délégation de compétence à la Communauté. C'est défendre un pré carré au nom de la « nécessaire proximité des citoyens ». L'expérience montre que la coopération amène à terme des économies; alors il est paradoxal de vouloir diminuer la dette du pays et de critiquer la diminution les dotations aux collectivités intercommunales. Le schéma de mutualisation des services de l'Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des communes est l'instrument légal pour avancer dans ces domaines.

La loi RCT (Réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, 1ère loi de la réforme territoriale) a prescrit d'établir de tels schémas au début des mandatures locales mises en place en 2014 et avant mars 2015. La loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle Organisation de la République (3ème loi de réforme territoriale) a repoussé cette échéance en décembre 2015.

Versailles Grand Parc a attendu le 11 octobre 2016 pour adopter son schéma 2016/2020 en raison de l'incertitude des regroupements des EPCI.

Ce document de 17 pages répond médiocrement aux objectifs de la loi : 4 pages introducives présentant la démarche, 3 pages rappelant la loi, 6 pages décrivant les mutualisations passées et seulement à peine 4 pages pour évoquer le futur. De plus il ne comporte aucune évaluation comme le prescrit la loi pourtant rappelée en introduction. En effet le schéma devrait comporter pour l'ensemble des actions indiquées « l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur les dépenses de fonctionnement ».

Il est vrai que l'impératif d'intégration a perdu de son importance avec l'abandon de l'idée menaçante de modulation de la Dotation Générale de fonctionnement en fonction du degré de mutualisation, idée avancée dans la 2ème loi de réforme territoriale (Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles).

Alors que reste t'il ? Des mutualisations entre VGP et Versailles, facilitées par la proximité et formalisées dans des conventions avec compensations comptables, quelques mutualisations avec d'autres communes et quelques accords entre communes de VGP.

On peut noter plus récemment des idées de rapprochements entre communes de mêmes zones géographiques telles que nous les avions proposées dans notre précédent numéro de mars 2016: La Celle St-Cloud et Bougival d'une part et Noisy le Roi et Rennemoulin d'autre part.

Encore faut-il préciser que ces actions sont purement bilatérales et non intercommunales.

Seul exemple notable, le rattachement voté en juillet 2016

de l'office public de l'habitat OPH Versailles Habitat de la ville de Versailles à Versailles Grand Parc mais c'est la conséquence d'une obligation de la loi ALUR de 2014 («pour l'accès au logement et un urbanisme rénové»). L'Etablissement Public Industriel et Commercial «Office public de l'habitat de Versailles Grand Parc» gardera son nom actuel.

A l'inverse, Versailles Grand Parc a certes approuvé en janvier 2017 l'institution d'un Office de tourisme intercommunal relevant de sa compétence développement économique, comme la loi (NOTRe) l'y constraint, mais sans inclure l'office de tourisme de Versailles qui restera indépendant comme un amendement à la Loi Montagne le permet. Seuls dépendront donc de ce nouvel Office les offices actuels de Bougival et de Jouy-en-Josas.

Et Versailles, comme d'autres villes de VGP, vient de voter (conseil municipal de février 2017) son opposition au transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) et de document d'urbanisme en tenant lieu (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Dans ce domaine, les Maires auraient pourtant conservé la maîtrise des permis de construire. Le vote devait advenir avant le 27 mars 2017 et si au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population de Versailles Grand Parc s'y opposent par délibération, le Préfet entérinera, le non transfert de la compétence à la communauté d'agglomération.

C'est là deux occasions manquées de travailler ensemble à une analyse et à un projet de territoire. VGP traîne les pieds...

Essor de Versailles

un club de réflexion, d'analyse et de propositions, centré sur le développement économique et social de Versailles et de sa région.

Nos neuf valeurs

- Le courage d'innover
- Le sens de la collectivité
- L'attention aux évolutions du monde
- L'exigence de rigueur dans la gestion
- Le développement de la vie démocratique
- La solidarité active avec les plus démunis
- Le respect absolu de toute personne
- Le souci de la culture pour tous
- La préoccupation de l'environnement

3 rue Delaunay 78000 Versailles 06 17 15 07 81
contact@essor-de-versailles

Retrouvez toutes nos publications sur notre site internet
<http://www.essor-de-versailles.fr>

Directeur de la publication : Philippe Domergue
Comité de rédaction : Christiane Babault, Alain Bigourdan, Jean-Claude Bonnin, Dominique Brière, Franklin Claude, Claude Kaiser, Michel Mercadier

Création et impression MICROPUBLI

5 avenue du Tourne Roue - 78450 Villepoux
01 30 56 15 50 - jc@micropubli.fr
Dépot légal Avril 2017
ISSN 1277-2666

